



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Stéphanie Mooser et consorts déposée le 22 septembre 2020

« Chailly-village sud (Rosière, Riant-Val), quartier oublié ? »

Lausanne, le 21 janvier 2021

Rappel de l'interpellation

« Je me permets d'interpeler la Municipalité relativement au Quartier de Chailly, côté sud, c'est-à-dire au-dessous de l'arrêt de bus Chailly Village, Rue de la Rosière, Chemin Riant-Val. Cette partie du quartier de Chailly semble oubliée par la Municipalité sur bien des points, que ce soit concernant la sécurité routière, l'urbanisme, la qualité de l'infrastructure routière, la mobilité douce ou encore la propreté urbaine.

En effet, l'état des routes et chemins est, sans aucune blague, comparable à celui des routes de l'Europe de l'est avant la chute du communisme. L'état actuel de cette partie du quartier fait très mal au cœur à ses riverains, qui déplorent qu'elle ne soit pas digne de la beauté du reste de Chailly, constitué de villas et d'arbres centenaires. Aucune amélioration n'a été effectuée depuis plus de dix ans (mise à part les places de parc repeintes), ce qui laisse penser aux habitants dudit quartier que le montant faramineux des impôts dont ils s'acquittent n'est pas justifié.

En effet, à cause de multiples travaux répétés depuis de très nombreuses années, les chemins ont été fortement défigurés et l'aspect global est inesthétique. En outre, les gendarmes couchés étant affaissés et biscornus n'arrangent rien (voir photos).

De plus, le chemin Riant-Val est un chemin à double sens, qui effectue une boucle (voir plan attaché), en pente de surcroît, est caractérisé par un virage à 90 degrés, sans miroir, ni gendarme couché. Je signale ici une route fortement à risque et dangereuse pour les enfants qui s'y retrouvent afin de faire de la trottinette, du vélo, ou tout simplement les personnes qui s'y promènent.

Les trottoirs sont dans un état lamentable et la zone 30, dans ce chemin Riant-Val, ne diminue en rien le risque de se faire renverser.

Je déclare mes intérêts, ma maison est située en contre-bas de chemin Riant-Val, dans l'angle du virage, et mes enfants accompagnés de leurs voisins jouent ensemble devant notre maison et les leurs. Les parents sont angoissés car les voitures arrivent à 30 km/h voir plus, dans ledit virage, ce qui est très rapide, compte tenu de l'endroit. Autrement dit, la vitesse est inadéquate dans ce chemin et ce n'est qu'une question de temps pour qu'un accident grave survienne. Il y a déjà eu par ailleurs des petits accidents de vélos et trottinettes contre des vélos et voitures en descente.

S'agissant de la propreté du quartier, nous trouvons souvent le sol, jonché de déjections de chiens, très nombreuses, tant le nombre de poubelles est quasiment inexistant. Il est certain que de se promener avec un sac à déjection (quand on en trouve), rempli, dans sa main durant 10 minutes de marche, décourage quelques-uns, qui les abandonnent au coin des rues, ce qui est inacceptable.

Quant à la possibilité de se déplacer en bus, celle-ci est presque impossible. En effet, la Municipalité souhaite fortement que les habitants de Lausanne abandonnent leurs voitures au profit des transports publics, mais dans ce quartier, et au vue du nombre de familles et d'enfants se rendant aux écoles de



Chailly (au niveau de la rue de Chailly et au-dessus), il n'existe pas de passage de bus (un minibus suffirait pourtant). Il existe un arrêt, certes, mais la cadence actuelle ne suffit pas.

En outre, il est quasiment impossible, voire infaisable de monter le chemin du Ravin ou du Murier à pied avec des poussettes et accompagné d'enfants en bas âge, tant les chemins sont raides, à raison de plusieurs fois par jour. Je suis persuadée que beaucoup de familles abandonneraient leur voiture si les TL proposaient des minibus aux horaires des écoles aux habitants de ce quartier.

Compte tenu de l'état non adéquat, vétuste, parfois déplorable, mal desservi et pas digne de ce quartier, j'aimerais poser les questions suivantes à la Municipalité. »

Introduction

Le quartier de Chailly-sud fait partie des quartiers à faible densité de la Ville ; son tissu urbanistique comprend une part significative de résidences individuelles construites au fil du 20^e siècle. Il est donc desservi par des chemins au gabarit étroit et au revêtement ancien, qui sont majoritairement équipés de « faux-trottoirs » balisés en jaune, voire de trottoirs tellement étroits qu'ils sont peu praticables pour les piétons. Cette configuration limitant fortement les possibilités d'interventions dans le secteur et consciente des problématiques relevées par l'interpellatrice, la Municipalité a décidé de transformer la zone 30 afin d'améliorer la sécurité et sa convivialité et l'a inclus dans sa campagne 2021 des nouvelles zones modérées ; il est prévu de créer une zone de rencontre, ce qui permettra notamment d'introduire des mesures plus incisives en termes de modération de la circulation des véhicules.

La Municipalité gère le développement et l'entretien constructif d'une multitude d'infrastructures, qui facilitent la vie et les activités économiques et s'étendent sur l'ensemble de son territoire (électricité, eau potable, gaz, chauffage à distance et fibre optique). S'y ajoute la gestion de l'espace public qui doit répondre aux besoins liés à l'évolution de l'environnement urbain et souhaités par le Conseil communal public (modération du trafic, amélioration de la sécurité de la mobilité active, etc.). La planification et l'exécution de l'entretien des réseaux et de l'espace public ainsi que le déploiement des zones dévolues à la mobilité active sont soigneusement coordonnés, ce qui permet de développer des synergies entre les différents services communaux, de réduire les coûts des projets, le nombre d'interventions ainsi que l'impact des travaux tout en rallongeant la durée de vie des infrastructures communales. L'organisation notamment de campagnes de réfections routières permet d'optimiser les procédures tout en garantissant l'équité de traitement entre les différents quartiers et en ménageant les finances publiques.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité pourrait-elle faire installer un gendarme couché dans la grande pente du chemin Riant-Val ? ou La Municipalité pourrait-elle faire installer un miroir dans l'angle droit dudit chemin ? ou La Municipalité pourrait-elle faire installer un panneau zone 20 km/h ? ou La Municipalité pourrait-elle faire installer tous les objets mentionnés dans les points ci-dessus ?

Comme indiqué en préambule, les conditions locales (rues étroites comprenant des tronçons équipés de trottoirs étroits ou de nombreux « faux-trottoirs » balisés en jaune) limitent fortement les possibilités d'interventions dans le secteur ; la directive cantonale relative à l'installation de miroirs spécifiant que ces derniers ne peuvent être mis en place qu'en présence d'un « stop », il n'est pas possible d'installer un miroir à l'angle du chemin Riant-Val.

Ce secteur se prêtant cependant à la création d'une zone de rencontre, la Municipalité l'a déjà inclus dans sa campagne 2021 des zones modérées, ce qui permettra de transformer ce secteur en zone 20 km/h d'ici 2022 en y intégrant de nouvelles mesures susceptibles de ralentir les véhicules et de répondre ainsi aux diverses attentes de l'interpellatrice.

Question 2 : La Municipalité pourrait-elle faire installer au moins deux poubelles avec sacs à déjections de chiens dans la rue de la Rosière et une sur le chemin Riant-Val ?

Le secteur est nettoyé une fois par semaine ; le chemin de la Rosière est équipé de corbeilles requin à chaque extrémité, toutes munies de sacs à crottes de chien ; ces dernières sont vidées une fois par semaine. L'infrastructure mise en place permettant de répondre aux besoins du secteur, il n'est pas envisagé d'installer de nouvelles corbeilles de rue à cet endroit dans ce secteur.

Question 3 : La Municipalité a-t-elle prévu une réfection des chemins et rues (Rosière et Riant-Val) et une réfection des gendarmes-couchés, un nouveau goudronnage ? Si oui, quand ?

Comme indiqué en préambule, il n'est prévu aucune intervention de ce type à court terme dans ce secteur.

Question 4 : La Municipalité prévoit-elle une amélioration du réseau tl au profit des habitants de ce quartier, en s'inspirant notamment du nouveau service FlexiBus, actuellement en test dans la commune de Renens ? Si oui, quand ?

Comme indiqué en préambule, la configuration du quartier de Chailly-sud limite fortement les possibilités de développer l'offre de transports publics dans le secteur. Ainsi, il n'est pas prévu de développer une ligne régulière dans ce secteur, les gabarits des routes étant trop étroits. Quant au service FlexiBus, il a été testé dans la commune de Renens. Il convient donc d'attendre l'évaluation de la période de test avant d'envisager de développer ce service dans d'autres quartiers de l'agglomération lausannoise.

Il existe toutefois, une alternative répondant partiellement à la demande de l'interpellatrice : les taxibus. Les arrêts Champ-Soleil et Rosière permettent par exemple de se rendre sans transbordement jusqu'à la Sallaz (commerces, m2) ou jusqu'à Chailly, contre le paiement d'une surtaxe de CHF 2.- payable directement auprès du chauffeur de taxi, tous les titres de transport mobilis ou AG étant valables. Les arrêts sont matérialisés dans le quartier par un poteau d'arrêt simplifié. Les informations et différents arrêts se trouvent également sur https://www.t-l.ch/images/pdf/depliant/951_Chailly-Vuachere_A4.pdf.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Stéphanie Mooser et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 21 janvier 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

